



Pour quoi ?

Dispositif d'accompagnement permettant un accès ou retour à l'emploi et/ou formation

Pour qui ?

- Être allocataire du RSA relevant de l'accompagnement socio-professionnel ou professionnel
- Être travailleur handicapé (reconnaissance valide ou dossier à monter).



- Avoir des pistes professionnelles engagées en accord avec les restrictions médicales



Comment ?

- En vous accompagnant pendant un an (maximum)
- Avec des entretiens individuels
- Avec des ateliers collectifs
- Via une période d'immersion en entreprise
- Par la réalisation d'une action bénévole



Pourquoi ?



- Faire le point sur son parcours professionnel & personnel.



- Faire un bilan de sa santé et ses restrictions médicales en lien avec son projet professionnel.



- Faire le point sur sa motivation.



- Mesurer son potentiel sur le marché de l'emploi.



- Obtenir des conseils pour entamer une suite de parcours logique.



- Avoir accès au monde économique du territoire.



- Augmenter ses chances d'accès à l'emploi durable.



Quand ?



- Dès maintenant !

